



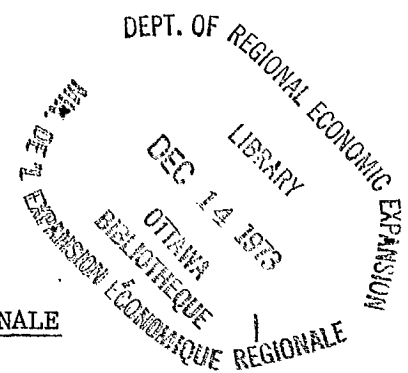
**Expansion
Économique
Régionale**

**Regional
Economic
Expansion**

RAPPORT SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Octobre 1973

HD
3646
C3
A3614
Oct 73



MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS AU
DÉVELOPPEMENT AUX TERMES DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS
AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI SUR
LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE
POUR LE MOIS D'OCTOBRE 1973

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	2
PARTIE I <u>RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES</u>	7
Dossier des demandes et des offres	
Tableau 1 - Demandes de subventions	9
Tableau 2 - Demandes de garanties de prêts	10
PARTIE II <u>REVUE MENSUELLE DES SUBVENTIONS</u>	11
Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
Tableau 3 - Subventions	12
PARTIE III <u>REVUE MENSUELLE DES OFFRES DE GARANTIES</u> <u>DE PRÊTS ACCEPTÉES</u>	25
Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
Tableau 4 - Garanties de prêts	26
PARTIE IV DÉFINITIONS	27

INTRODUCTION

La Loi sur les subventions au développement régional et la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale prévoient divers stimulants à l'appui de l'implantation, la modernisation ou l'agrandissement d'entreprises de fabrication et autres genres d'établissements. Ces stimulants, offerts sous forme de subventions ou de garanties de prêts, sont un moyen d'accroître ou de conserver les occasions d'emploi dans les régions et les zones que le gouverneur en conseil a désignées pour y favoriser l'expansion économique et le relèvement social à l'aide de mesures spéciales.

On peut obtenir des exemplaires des statuts et règlements pertinents de même que diverses brochures traitant des mécanismes administratifs qui régissent l'octroi de subventions et de garanties de prêts en s'adressant à la Division de l'information du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le présent rapport mensuel, disponible au public, offre au Parlement les plus récents renseignements touchant l'application du programme d'aide au développement régional. Il renferme un résumé des données statistiques touchant les mesures administratives prises depuis la mise en vigueur du programme jusqu'à la fin du mois en cause, accompagné d'une revue des éléments essentiels se rapportant à chacune des offres d'aide acceptées au cours du même mois.

Les stimulants industriels sont offerts dans de vastes régions ainsi que dans des zones spéciales désignées par le gouvernement fédéral, à la suite de consultations avec les administrations provinciales.

Les régions désignées englobent de vastes secteurs du pays tandis que les zones spéciales, au nombre de 23, constituent des centres névralgiques de développement éventuel plus restreints. On trouvera à la page 6 une carte des régions désignées et des zones spéciales.

Le montant d'une subvention peut varier, dans les limites prescrites, afin de répondre aux exigences d'un projet donné. Dans le cas d'une nouvelle usine ou de l'agrandissement d'un établissement existant en vue de permettre la fabrication d'un nouveau produit, la subvention est fondée sur le coût d'immobilisation approuvé et, s'il y a lieu, sur le nombre d'emplois devant être créés. Dans le cas de la modernisation ou de l'agrandissement d'une usine qui n'implique pas de nouveau produit, seul le coût d'immobilisation approuvé est pris en considération.

Comme l'indique le tableau suivant, le montant maximal de la subvention peut varier suivant l'endroit et le genre de projet:

Endroit	Genre de projet	
	Modernisation ou agrandissement	Nouvelle usine ou agrandissement en vue d'un nouveau produit
Région A (Provinces de l'Atlantique)	30 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	35 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$7,000 par emploi direct admissible créé.
Région B (Régions désignées normales)	20 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	25 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$5,000 par emploi direct admissible créé.
Région C* (Régions désignées spéciales - sud-ouest du Québec et sud-est de l'Ontario)	10 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	10 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$2,000 par emploi direct admissible créé.

* Au 30 juin 1973, la Région C ne bénéficie plus du programme de subventions au développement régional. Toutefois, la Région C demeure désignée jusqu'au 31 décembre 1973 à l'égard des garanties de prêts pour projets commerciaux.

Suivant les dispositions de la Loi sur les subventions au développement régional, le montant maximal d'une subvention peut atteindre \$30,000 par emploi direct admissible créé ou la moitié du capital affecté à l'entreprise.

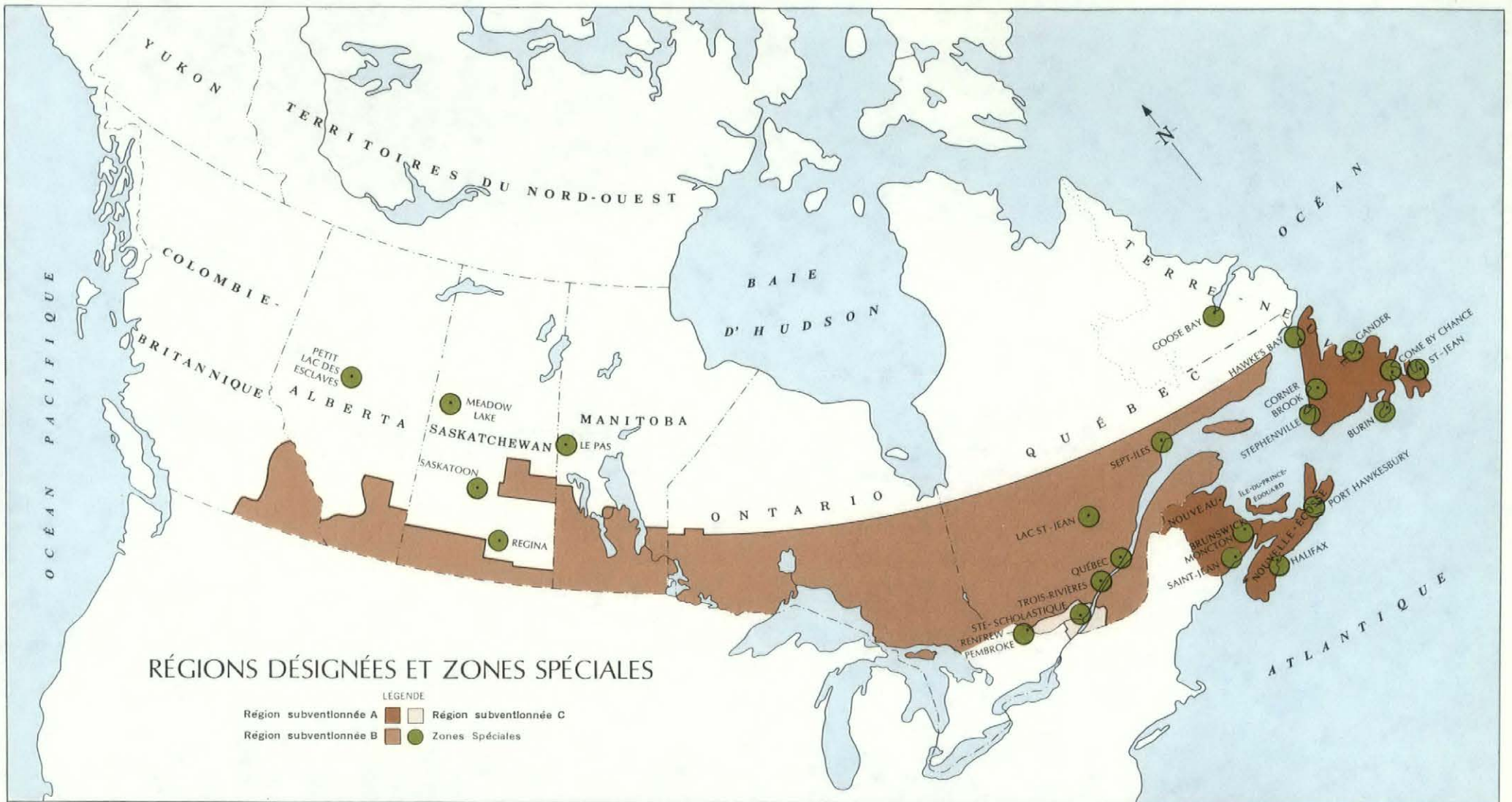
Dans le cas des stimulants industriels offerts en vertu des dispositions touchant les "zones spéciales" de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, on n'a pas fixé de montants maximaux. Toutefois, en pratique, les normes prévues dans la Loi sur les subventions au développement régional sont généralement appliquées lorsque cette mesure administrative est jugée appropriée.

Les garanties de prêts, dont le but est d'atténuer les difficultés qu'éprouvent les investisseurs à obtenir des fonds sous forme de prêts pour effectuer des placements dans les régions à faible croissance, ne peuvent dépasser 90 p. 100 du montant global avancé par un prêteur plus les intérêts, ou 72 p. 100 du coût d'immobilisation total.

Bien que les pratiques administratives diffèrent quelque peu selon que l'aide financière est octroyée en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional ou de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, la terminologie utilisée dans le présent rapport est la même dans les deux cas. C'est ainsi qu'aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, des lettres sont utilisées pour offrir l'aide financière alors qu'en vertu de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, des projets d'entente servent à la même fin. Pour simplifier le rapport, la même expression, soit "offres faites",

sert à décrire les deux moyens. La dernière section du rapport, intitulée "Définitions", traite en outre de plusieurs autres points techniques d'une certaine importance.

En conclusion, il convient de noter que les demandes d'aide et les documents à l'appui renferment un grand nombre de renseignements qui, du point de vue commercial, doivent demeurer confidentiels. En raison de la ligne de conduite adoptée en ce sens par le Ministère, ce dernier ne peut dévoiler certaines données. Pour la même raison, le Ministère ne rapporte pas la réception d'une demande quelconque avant et à moins qu'elle ne résulte en une offre d'aide acceptée. Cette ligne de conduite est conforme aux buts et objectifs du programme qui est de favoriser les investissements de capitaux dans les régions désignées et les zones spéciales du Canada.



PUBLIÉE 1973
 SOUS-SECTION DE LA CARTOGRAPHIE
 DIVISION DE L'INFORMATION



Expansion Économique Régionale
Regional Economic Expansion

PARTIE I - RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES

Dans la présente partie du rapport, on trouve deux tableaux de données statistiques sur différents aspects du programme d'aide au développement régional.

Le premier tableau, qui se rapporte aux subventions, établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin d'octobre 1973.

Le tableau indique entre autres:

- (1) qu'au cours du mois d'octobre, 123 demandes ont été reçues et 65 offres ont été faites.
- (2) que parmi les 8,514 demandes reçues depuis la mise en vigueur du programme, 4,751 ont été rejetées ou retirées et 3,371 ont donné lieu à des offres;
- (3) qu'en soustrayant le nombre d'offres périmées, retirées et refusées, le nombre net d'offres acceptées se chiffre à 2,491; et
- (4) qu'en regard des obligations que représente le nombre net d'offres acceptées (2,491), des versements partiels ont été faits dans 1,187 cas et des versements définitifs dans 174 cas.

Les estimations faites au moment où les subventions ont été offertes et les redressements apportés par suite de changements aux projets en cause donnent les chiffres cumulatifs suivants, en ce qui a trait au nombre net d'offres acceptées:

- coûts d'immobilisation admissibles: \$1,946.5 millions;
- nombre prévu de nouveaux emplois directs: 101,429; et
- montant global des subventions: \$391.9 millions.

A ce jour, le montant total effectivement versé en subventions atteint \$121.4 millions.

Le deuxième tableau se rapporte aux garanties de prêts; il établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin d'octobre 1973.

Il indique notamment qu'au cours d'octobre, une demande a été reçue, et une offre a été faite. Une offre a été acceptée; par contre, deux offres, déjà acceptées, ont été ultérieurement déclinées ou retirées.

TABLEAU 1

DEMANDES DE SUBVENTIONS

DOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - OCTOBRE 1973

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	123	1,005	8,514
Demandes retirées	51	429	2,692
Demandes rejetées	26	334	2,059
Offres faites	65	529	3,371
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	65	529	3,371
Offres périmées	12	34	177
Offres déclinées	9	35	253
Offres acceptées	64	488	2,867
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	64	488	2,867
Offres acceptées, déclinées ou retirées	22	104	376
Nombre net d'offres acceptées	42	384	2,491
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	42	384	2,491
Aucun versement effectué	-	-	1,130
Versement partiel effectué	46	344	1,187
Dernier versement effectué	10	63	174

TABEAU 2

DEMANDES DE GARANTIES DE PRÊTS

DOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - OCTOBRE 1973

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	1	35	250
Demandes retirées	2	24	115
Demandes rejetées	0	14	74
Offres faites	1	10	39
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	1	10	39
Offres périmées	1	2	5
Offres déclinées	-	-	2
Offres acceptées	1	8	29
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	1	8	29
Offres acceptées, déclinées ou retirées	2	4	6
Nombre net d'offres acceptées	(1)	4	23
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	(1)	4	23
Garanties en vigueur	3	7	13

PARTIE II - REVUE MENSUELLE DES SUBVENTIONS

La deuxième partie se compose du tableau 3. Il s'agit d'une liste, par ordre alphabétique, de toutes les offres faites au cours du mois d'octobre;

- (1) offres acceptées;
- (2) offres acceptées et ultérieurement révisées; et
- (3) offres acceptées et ultérieurement déclinées ou retirées.

Le mois et l'année du plus récent rapport touchant les offres acceptées mais ultérieurement révisées, déclinées ou retirées sont indiqués entre parenthèses sous le nom de la société. Seules les données révisées sont indiquées.

On a utilisé des abréviations pour donner les détails touchant le "genre de projet". Dans la partie IV du présent rapport, les abréviations utilisées ici sont expliquées en détail.

- N.U. - Nouvelle usine
- A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit
- A - Agrandissement
- M - Modernisation
- N.E.C. - Nouvel établissement commercial

TABLEAU 3

SUBVENTIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES OFFRES ACCEPTÉES AINSI QUE SUR LES OFFRES
ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES, DÉCLINÉES OU RETIRÉES DURANT LE MOIS D'OCTOBRE 1973

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. Alanco Ltée	Montréal, P.Q.	Placage anodique de métal	N.U.	\$ 788,000	70	8% plus \$500 par emploi admissible (70)	\$ 98,040
2. Alberta Bean Growers Ltd.	Bow Island, Alta	Traitement des haricots	N.U.	\$ 250,800	6	20%	\$ 50,160
3. Anil Canada Limited	Chester, N.-É.	Panneaux de feuillus pré- finis pour le revêtement extérieur	A	\$ 950,000	32	20%	\$ 190,000
4. Boulangerie Coopérative Saint-Augustin	Saint-Augustin, P.Q.	Boulangerie	A	\$ 130,100	8	15%	\$ 19,515
5. Brass & Bronze Mfg. Co. Ltd.	Montréal, P.Q.	Cabines téléphoniques	A	\$ 67,000	22	10%	\$ 6,700
6. Browning Harvey Limited	Grand Falls, T.-N.	Eaux gazeuses	A	\$ 277,000	7	20%	\$ 55,400
7. Cabotcraft Industries Limited	Point Edward, N.-É.	Bateaux en fibre de verre	N.U.	\$ 385,000	40	25% plus \$3,000 par emploi admissible (40)	\$ 216,250

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
8. Canada Softwoods Limited	Lac-au-Saumon, P.Q.	Séchage au four du bois mou	N.U.	\$ 150,000	4	15%	\$ 22,500
9. Canadian Pine Classics Limited	Arnprior, Ont.	Meubles en bois de pin	N.U.	\$ 564,400	61	15% plus \$1,300 par emploi admissible (61)	\$ 163,960
10. Canadian Publishers (1970) Ltd.	Winnipeg, Man.	Imprimerie	N.U.	\$ 522,000	34	10%	\$ 52,200
11. Carapec Limited	Caraquet, N.-B.	Préparation de hareng mariné	N.U.	\$ 175,000	38	15% plus \$1,000 par emploi admissible (38)	\$ 64,250
12. Carter Temro Ltd.	Winnipeg, Man.	Pièces de chauffe-ferettes pour moteurs	A	\$ 78,000	6	15%	\$ 11,700
13. Central Alberta Dairy Pool	Bassano, Alta	Miel	A.M.	\$ 121,100	6	15%	\$ 18,165
14. Chase Nuclear (Canada) Limited	Renfrew, Ont.	Tubes en alliage de zirconium	N.U.	\$2,575,000	33	18% plus \$1,000 par emploi admissible (33)	\$ 496,500
15. Chipman Wood Products (1973) Ltd.	Chipman, N.-B.	Panneaux de clôture	N.U.	\$ 486,300	43	25% plus \$1,000 par emploi admissible (43)	\$ 164,575

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
16. M. Adrice P. Cormier	Cape Bald, N.-B.	Traitement de palourdes et de poissons de fond	A	\$ 37,000	2	30%	\$ 11,100
17. Coronet Boats Limited	Woodstock, N.-B.	Bateaux en fibre de verre	N.U.	\$ 680,000	40	25% plus \$3,000 par emploi admissible (40)	\$ 290,000
18. Croydon Manufacturing Co. Limited	Sherbrooke, P.Q.	Vêtements sports et vêtements imperméables	N.U.	\$ 488,000	174	15% plus \$450 par emploi admissible (173)	\$ 151,050
19. Dairy Producers Co-operative Ltd.	Saskatoon, Sask.	Fromage, crème glacée et lait	A.M.	\$ 357,300	Néant	10%	\$ 35,730
20. Dairy Producers Co-operative Ltd.	Saskatoon, Sask.	a) Fromage cheddar, lait en poudre et nourriture pour animaux	a) A.N.P.	a) \$ 708,100	a) 27	a) 10% plus \$2,000 par emploi admissible (27)	a) \$ 124,810
		b) Beurre	b) M	b) \$ 168,250	b) Néant	b) 10%	b) \$ 16,825
21. DeLong Chick Hatchery Co. Ltd.	New Germany, N.-É.	Oeufs	A.M.	\$ 87,072	7	30%	\$ 26,121
22. Diamond Metal Products Ltd.	Laval, P.Q.	Équipement pour hôpitaux et institutions	N.U.	\$ 370,000	37	5% plus \$1,000 par emploi admissible (34)	\$ 52,500
23. E.J. Green & Company Limited	Winterton, T.-N.	Traitement du poisson	A.M.	\$ 39,280	6	20%	\$ 7,856

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
24. F.G. Bradley Co. Ltd.	Winnipeg, Man.	Traitement de la viande	N.U.	\$ 410,000	69	5% plus \$2,900 par emploi admissible (33)	\$ 116,200
25. Farinon Electric of Canada Ltd.	Dorval, P.Q.	Appareils de télécommunications	A	\$ 274,000	66	10%	\$ 27,400
26. Filature Lemieux Inc.	Saint-Ephrem, P.Q.	Laine à tricoter	A	\$ 103,000	12	15%	\$ 15,450
27. Fishery Products Limited	Catalina, T.-N.	Traitement du capelan	A.N.P.	\$ 621,070	55	25%	\$ 155,268
28. Fort Amherst Seafoods Ltd.	Quidi Vidi, T.-N.	Traitement du capelan	A.N.P.	\$ 174,000	45	20% plus \$2,000 par emploi admissible (45)	\$ 124,800
29. G.H. Lund Boat Co. Ltd.	Steinbach, Man.	Bateaux en fibre de verre	N.U.	\$ 360,000	48	5% plus \$1,000 par emploi admissible (48)	\$ 66,000
30. Haley Industries Ltd.	Renfrew, Ont.	Pièces moulées en magnésium	A.M.	\$ 654,435	48	20%	\$ 130,887
31. Hansa-Sealand Ltd.	Moncton, N.-B.	Portes en aluminium et produits connexes	A	\$ 72,248	6	20%	\$ 14,450

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
32. Huhn Seal Company Ltd.	Saint-Laurent, P.Q.	Moteurs et obturateurs marins	N.U.	\$ 280,000	10	10% plus \$1,000 par emploi admissible (10)	\$ 38,000
33. I.T.P. America Corporation (T.B.I.)	Montréal, P.Q.	Impression de tissus par transfert	N.U.	\$ 173,000	25	7% plus \$700 par emploi admissible (25)	\$ 29,610
34. Island Maid Margarine Company Limited	Saint-Jean, T.-N.	Margarine	N.U.	\$ 368,000	18	15% plus \$2,500 par emploi admissible (15)	\$ 92,700
35. J.R. Lumber Co. Ltd.	Amos, P.Q.	Bois d'oeuvre	A	\$ 478,400	36	15%	\$ 71,760
36. Jos. T. Beaudoin Ltée	Thetford Mines, P.Q.	Sacs de polyéthylène	M	\$ 153,000	4	10%	\$ 15,300
37. Lehto Printers Limited	Thunder Bay, Ont.	Imprimerie	N.U.	\$ 263,645	6	20%	\$ 52,729
38. Les Aliments Maxi Inc.	La Pocatière, P.Q.	Aliments congelés	N.U.	\$ 660,800	71	15% plus \$1,500 par emploi admissible (66)	\$ 198,120
39. Les Bateaux L.B.L. Inc.	Princeville, P.Q.	Bateaux en aluminium	N.U.	\$ 126,000	28	17% plus \$1,200 par emploi admissible (24)	\$ 50,220

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
40. Les Industries Saulnier Inc.	Terrebonne,	Palettes de bois et usinage du fer et de l'acier	N.U.	\$ 285,000	34	5% plus \$800 par emploi admissible (34)	\$ 41,450
41. Les Scies du Saguenay Lac-Saint-Jean Ltée	Alma, P.Q.	Scies	N.U.	\$ 175,850	13	20% plus \$3,000 par emploi admissible (13)	\$ 74,170
42. MacDonald and Son (North Bay) Limited	North Bay, Ont.	Brevages	A.N.P.	\$ 182,500	16	20% plus \$2,000 par emploi admissible (13)	\$ 62,500
43. MacPherson Meat Packers Ltd.	Montague, Î.-P.-É.	Traitement de la viande	A.M.	\$ 30,000	3	30%	\$ 9,000
44. Maurice St-Laurent Ltée	Saint-Bruno, P.Q.	Beurre et fromage	N.U.	\$ 415,248	17	8% plus \$1,250 par emploi admissible (13)	\$ 49,470
45. Moduline Industries (Maritimes) Ltd.	Amherst, N.-É.	Maisons mobiles sectionnelles	N.U.	\$ 850,000	125	10% plus \$1,000 par emploi admissible (125)	\$ 210,000
46. Nipissing Cedar Products Ltd.	Sturgeon Falls, Ont.	Bardeaux de cèdre	N.U.	\$ 396,000	55	20% plus \$1,400 par emploi admissible (55)	\$ 156,200

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
47. Northern Armature Works Limited	Timmins, Ont.	Bobines d'induction pour moteurs électriques	N.U.	\$ 176,239	13	15% plus \$3,000 par emploi admissible (13)	\$ 65,436
48. Nosco Enterprises Limited	Lunenberg, N.-É.	Traitement de produits alimentaires	N.U.	\$ 72,000	14	15% plus \$1,500 par emploi admissible (11)	\$ 27,300
49. Ocean Harvesters Ltd.	Old Perlican, T.-N.	Traitement du poisson congelé	A	\$ 129,000	45	20%	\$ 25,800
50. P. Janes & Sons Limited	Hant's Harbour, T.-N.	Traitement du poisson	A.M.	\$ 102,883	76	20%	\$ 20,576
51. Panelbilt du Canada Ltée	Alma, P.Q.	Maisons préfabriquées	N.U.	\$ 626,815	41	15% plus \$2,700 par emploi admissible (40)	\$ 202,022
52. Ralston Purina of Canada Ltd.	Lévis, P.Q.	Douves de silos	N.U.	\$ 115,500	14	10% plus \$1,500 par emploi admissible (11)	\$ 28,050
53. Residential Concrete Products Limited	Dartmouth, N.-É.	Produits en béton préparé	N.U.	\$ 115,000	6	20% plus \$2,500 par emploi admissible (6)	\$ 38,000
54. Robb Engineering	Amherst, N.-É.	Structures d'acier	A.M.	\$1,268,000	33	20%	\$ 253,600

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
55. ROC Machineries Inc.	Ville Saint-Pierre, P.Q.	Malaxeurs	N.U.	\$ 73,000	23	10% plus \$650 par emploi admissible (23)	\$ 22,330
56. Sally Ann Baking Company Limited	Glâce Bay, N.-É.	Boulangerie	N.U.	\$ 200,000	19	20% plus \$2,000 par emploi admissible (15)	\$ 70,000
57. Scierie Gallichan Inc.	Launay, P.Q.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 900,000	48	15% plus \$1,500 par emploi admissible (48)	\$ 207,000
58. Société Coopérative Agricole de Chicoutimi	Chicoutimi, P.Q.	Traitement du lait, crème et crème glacée	N.U.	\$ 492,769	19	20%	\$ 98,553
59. Tiny Tots Knitting Mills Inc.	Montréal, P.Q.	Vêtements d'extérieur tricotés pour enfants	A	\$ 87,000	38	8%	\$ 6,960
60. Treco Inc.	Saint-Romuald, P.Q.	Meubles	N.U.	\$ 730,000	104	10% plus \$1,200 par emploi admissible (104)	\$ 197,800
61. Tucker Plastic Products Ltd.	Coaticook, P.Q.	Produits de matière plastique	A	\$ 693,500	40	15%	\$ 104,025
62. Uniwall Cedar Homes & Cottages Ltd.	Hartland, N.-B.	Planches de cèdre pour chalets	N.U.	\$ 71,000	11	20% plus \$1,650 par emploi admissible (10)	\$ 30,700

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
63. Vardy's Limited	Hickman's Harbour, T.-N.	Bois d'oeuvre et produits du bois	N.U.	\$ 83,000	14	25% plus \$1,500 par emploi admissible (14)	\$ 41,750
64. Wallken Enterprises Limited	Mount Pearl, T.-N.	Fermes de toits et panneaux muraux	N.U.	\$ 76,900	16	25% plus \$1,500 par emploi admissible (16)	\$ 43,225

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES

1. Blue Cove Packing Co. Ltd. (Août 1973)	Blue Cove, N.-B.	Poisson mariné	N.U.	\$ 85,000	20	30%	\$ 25,500
2. Canada Packers Limited (Juin 1973)	Upper Canard, N.-É.	Traitement de viande de volaille	A	\$ 791,500	24	15%	\$ 118,725
3. Chippin Bros. Limited (Juil. 1973)	Fredericton, N.-B.	Traitement de la viande	A	\$ 606,900	14	20%	\$ 121,380
4. Crystal Plastics Ltd. (Nov. 1971)	Saint-Jean, N.-B.	Contenants en plastique	A	\$ 190,000	5	30%	\$ 57,000
5. Herpak Inc. (Juil. 1973)	Montréal, P.Q.	Viande fumée et saucisses	a) A b) A.N.P.	a) \$ 87,000 b) \$ 66,650	a) 19 b) 9	a) 8% b) 8% plus \$1,000 par emploi admissible (9)	a) \$ 21,292 b) \$ 6,960

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
6. L'Annonciation Furniture Ltd. (Juin 1973)	L'Annonciation, P.Q.	Meubles de chambre à coucher en bois	A.M.	\$ 131,000	11	15%	\$ 19,650
7. North Shore Packing Co. Ltd. (Sept. 1971)	Malpègue, Î.-P.-É.	Traitement du poisson	A	\$ 98,500	15	20%	\$ 19,700
8. J.E. Totte and P. Totte (Fév. 1973)	Le Pas, Man.	Boulangerie	N.U.	\$ 83,805	5	20% plus \$2,000 par emploi admissible (5)	\$ 26,761
9. Ubald Forest & Fils Ltée (Mai 1972)	La Visitation, P.Q.	Scierie	A.M.	\$ 60,000	-	8%	\$ 4,800
10. W.R. Zeidler (1962) Ltd. (Juil. 1971)	Mitsue Lake, Alta	Bois d'oeuvre et placage	N.U.	\$3,206,650	100	20% plus \$4,000 par emploi admissible	\$1,041,330

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. Arrowhead Textiles Ltd. (Nov. 1972)	Granby, P.Q.						
2. Burns Foods Limited (Mai 1973)	Regina, Sask.						
3. Canadian Art Studios Ltd. (Août 1971)	Bedford, P.Q.						
4. Cassell & Sons Aluminium & Construction Co. Ltd. (Fév. 1973)	Windsor, T.-N.						
5. Cobb's Arm Lime Ltd. (Sept. 1972)	Cobb's Arm, T.-N.						
6. Continental Breweries Ltd. (Oct. 1971)	Montréal, P.Q.						
7. Daigle Aqua Inc. (Nov. 1971)	Cowansville, P.Q.						
8. Eastern Printing Plates Co. Ltd. (Fév. 1973)	Montréal, P.Q.						
9. Glaverbel Canada Limitée (Déc. 1969)	Bécancourt, P.Q.						
10. James Richardson Company (Limited) (Fév. 1973)	Grande Vallée, P.Q.						

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
11. Lépine-Laurier Inc. (Août 1973)	Saint-Grégoire, P.Q.						
12. Les Industries Matagami Inc. (Août 1973)	Matagami, P.Q.						
13. Meubles Dumont Inc. (Nov. 1971)	Berthierville, P.Q.						
14. Monette & Larivière Inc. (Mai 1972)	Valleyfield, P.Q.						
15. Nor Packers (66) Ltd. (Oct. 1972)	Montréal-Nord, P.Q.						
16. Port au Choix Shipbuilding & Supply Ltd. (Août 1972)	Port-au-Choix, T.-N.						
17. Quebec Reman Ltd. (Oct. 1972)	Saint-Paul- l'Ermitte, P.Q.						
18. Tapis Frontenac Ltée (Sept. 1972)	Beauport, P.Q.						
19. Tilly Manufacturing Ltd. (Avril 1973)	Dorval, P.Q.						
20. Goucan Industries Ltd. (Juin 1972)	Dorval, P.Q.						
21. Westank Industries Ltd. (Nov. 1970)	Regina, Sask.						

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
22. Westcott's Limited (Mai 1972)	Saint-Jean, T.-N.						
23. Western Moulded Pulp Products Ltd. (Mr. H. J. Sheriff) (Janv. 1973)	Kimberley, C.-B.						

OFFRE DE SUBVENTION ACCEPTÉE ANTÉRIEUREMENT RETIRÉE
MAIS RÉACTIVÉE DURANT LE MOIS D'OCTOBRE 1973

1. J.S. Tricots (Juin 1972)	Montréal, P.Q.	Chandails et tricots	N.U.	\$ 93,000	66	5% plus \$300 par emploi admissible (66)	\$ 24,450
--------------------------------	-------------------	-------------------------	------	-----------	----	---	-----------

PARTIE III - REVUE DES GARANTIES DE PRÊTS AU COURS DU MOIS

La troisième partie se résume au tableau 4. Il s'agit d'une liste alphabétique de toutes les offres de garanties de prêts qui furent:

- 1) offres acceptées;
- 2) offres acceptées et ultérieurement révisées; et
- 3) offres acceptées et ultérieurement déclinées ou retirées,

au cours du mois d'octobre.

Le mois et l'année du plus récent rapport touchant les offres acceptées mais ultérieurement révisées, déclinées ou retirées sont indiqués entre parenthèses sous le nom de la société. Seules les données révisées sont indiquées.

TABLEAU 4

GARANTIES DE PRÊTS

RENSEIGNEMENTS SUR LES GARANTIES DE PRÊTS ACCEPTÉES AINSI QUE SUR LES GARANTIES DE PRÊTS
ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES, RETIRÉES OU RÉVISÉES DURANT LE MOIS D'OCTOBRE 1973

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Genre d'industrie</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Montant du prêt</i>	<i>Montant maximal de la garantie de prêts</i>
1. Extender Mineral of Canada Ltd.	Matachewan, Ont.	Filtreurs destinés à l'industrie	\$ 186,000	10	\$ 60,000	\$ 54,000

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES

Néant

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

- | | |
|--|-------------------------|
| 1. Continental Breweries Ltd.
(Juin 1973) | Coteau Station,
P.Q. |
| 2. Ostman Lumber Company Limited
(Mai 1972) | Bancroft,
Ont. |

PARTIE IV - DÉFINITIONS

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE I

Demande -- Il s'agit d'une soumission présentée, suivant les modalités approuvées, par un requérant demandant une aide au développement. Chaque demande est restreinte à un projet sur un seul emplacement. Toutefois, une demande peut être faite soit à l'égard d'une modernisation, d'un agrandissement, d'un agrandissement en vue d'un nouveau produit ou d'un établissement entièrement nouveau, soit à l'égard de certains de ces éléments réunis. Dans le cas d'une demande se rapportant à une combinaison de projets, le document est traité comme une seule demande tandis que chaque genre de projet est évalué séparément.

Reçue -- Il s'agit d'une demande qui a été remise au Ministère. La date de réception constitue la première date de contrôle et sert de point de repère pour déterminer les conditions "d'engagement antérieur" suivant la définition qu'en donnent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

Retirée -- Demande dont le requérant sollicite le retrait après sa réception, avant ou pendant l'évaluation.

Rejetée -- Demande refusée, en vertu des dispositions des lois qui régissent l'administration du programme, parce que le projet en question est jugé non admissible, qu'il serait mis de l'avant sans l'attribution d'une aide financière ou qu'il ne contribuerait pas notablement à l'expansion économique et au relèvement social dans une région désignée ou une zone spéciale.

Offre faite -- Lorsqu'une demande a été évaluée et que le montant estimatif de la subvention ou de la garantie de prêt nécessaire pour assurer la mise en exploitation commerciale du projet a été établi, le requérant reçoit une offre de subvention, sous réserve de conditions précises. Pour les besoins du rapport et de la gestion, la date de l'offre constitue la deuxième date de contrôle.

Périmée -- Lorsque le requérant, ayant reçu une offre, ne retourne pas de document officiel d'acceptation dans les quatre-vingt-dix jours suivants, celle-ci devient périmée et le requérant en est averti. Le projet ne peut être considéré de nouveau que si le requérant présente une nouvelle demande.

Retirée -- Situation où une offre est annulée avant son acceptation, sur la foi de nouvelles données qui justifient ce rappel.

Déclinée -- Situation où le requérant refuse officiellement une offre de subvention.

Offre acceptée - Une offre de subvention est acceptée lorsque le requérant en retourne une copie dûment signée dans les quatre-vingt-dix jours à compter de la date de l'offre. Le requérant convient en outre de respecter la dernière date devant marquer le début des travaux de construction.

Retirée -- Situation où le Ministère, avant d'avoir effectué un versement, découvre que des engagements contractuels se rapportant à un projet ont été pris avant la présentation de la demande ou que d'autres exigences légales n'ont pas été respectées, et prend les mesures nécessaires pour retirer l'offre en question.

Déclinée -- Situation où le requérant, après avoir accepté une offre, avertit officiellement le Ministère qu'il n'a pas l'intention de mettre son projet à exécution.

Aucun versement effectué -- Aucun montant ne peut être versé au requérant avant que l'établissement n'ait été officiellement déclaré "en exploitation commerciale" comme le définissent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional. Une inspection des lieux et une vérification comptable doivent alors être effectuées par un fonctionnaire autorisé agissant au nom du Ministre.

Versement partiel effectué -- Situation où la mise en exploitation commerciale de l'établissement a été certifiée et où un ou plusieurs versements en rapport avec l'aide offerte ont été effectués mais non le dernier versement.

Dernier versement effectué -- Lorsque l'établissement a été en exploitation commerciale pendant la période prescrite, le Ministère effectue une dernière inspection. Si toutes les conditions précisées dans l'offre acceptée de même que dans la Loi et le Règlement pertinents ont été respectées, le dernier versement est alors effectué. Ce dernier versement ne peut être fait avant 24 mois suivant la date certifiée de mise en exploitation commerciale, lorsque le montant de l'aide est fondé uniquement sur le coût d'immobilisation approuvé, ou 36 mois lorsque le montant est fondé en partie sur le nombre d'emplois créés dans l'entreprise.

Application des termes aux garanties de prêts

Les définitions ci-dessus s'appliquent à la fois aux subventions et aux garanties de prêts. Dans le cas de ces dernières, aucun versement n'est évidemment effectué au requérant.

Lorsqu'il accorde une garantie de prêt, le Ministère conclut une entente avec le prêteur pour garantir le remboursement d'une partie du prêt consenti au requérant. Cette entente n'est entérinée que lorsque le requérant et le prêteur se sont entendus sur les conditions du prêt. L'offre originale faite au requérant par le Ministère se présente sous la forme d'une lettre d'intention, dont une copie est envoyée au prêteur éventuel. L'acceptation de la lettre d'intention par les deux parties constitue une "offre acceptée". Si le requérant ne réussit pas à obtenir son prêt, l'offre est alors "retirée". Si le requérant abandonne son projet ou obtient son prêt sans la garantie, l'offre est "déclinée". Une fois que le Ministère a effectivement conclu une entente avec le prêteur, la "garantie est en vigueur".

Le requérant d'une garantie de prêt s'acquitte de ses obligations d'emprunteur directement auprès du prêteur, diminuant ainsi la responsabilité éventuelle du Ministère.

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE II

Société -- Il s'agit de la raison sociale ou du nom de la société identifiant le requérant au moment où il accepte une offre d'aide financière.

Emplacement -- Le nom de l'endroit est celui qui est utilisé par Statistique Canada pour indiquer l'emplacement géographique précis de l'usine ou de l'établissement.

Produit ou transformation -- Il s'agit de la nature du produit fabriqué ou du mode de transformation.

Genre de projet --

N.U. - Nouvelle usine - il s'agit d'un nouvel établissement, suivant la définition que donnent au terme "établissement" la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant en vue d'y fabriquer ou transformer un produit non antérieurement fabriqué ou transformé par le requérant.

A - Agrandissement - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant afin d'y accroître la production de produits déjà fabriqués ou transformés.

M - Modernisation - il s'agit de changements apportés à un établissement existant afin surtout de diminuer les coûts de production ou améliorer la qualité du produit.

N.E.C. - Nouvel établissement commercial - il s'agit d'un nouvel établissement implanté afin d'offrir un service plutôt que de fabriquer ou transformer un produit.

Coût admissible prévu -- Il s'agit du coût d'immobilisation d'un projet, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant, n'englobant que la partie admissible aux termes de la Loi et du Règlement sur les subventions au développement régional.

Nombre prévu de nouveaux emplois directs -- Il s'agit du nombre d'emplois devant être directement créés, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant.

Nombre d'emplois admissibles -- La Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional définissent les conditions précises en vertu desquelles un stimulant relié à la création d'emplois peut être versé. Lorsqu'une offre de ce genre est faite, le Ministère évalue le nombre approximatif d'emplois admissibles devant être créés qui a été établi par le requérant. Ce nombre est indiqué dans l'offre comme étant le nombre d'emplois admissibles prévus et constitue l'estimation faite par le Ministère du nombre d'emplois sur lequel le versement sera fondé.

Offre faite -- L'offre faite établit les conditions devant régir les versements de la subvention. Elles sont exprimées en pourcentage du coût d'immobilisation admissible plus, le cas échéant, un montant par emploi direct admissible devant être créé. Les conditions sont fondées sur l'évaluation de la demande, faite par le Ministère.

Offre globale approximative -- Il s'agit de l'estimation, faite par le Ministère, du montant de la subvention susceptible d'être payée, en fonction de l'évaluation du projet.

Dans le présent rapport, le montant estimatif d'une subvention est constitué de l'estimation originale et des révisions officielles faites par la suite, ou des versements réels qui ont été effectués lorsque l'inspection définitive et le dernier versement ont eu lieu.

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE III

Genre d'entreprise -- Description du produit fabriqué ou transformé.

Coût d'immobilisation prévu -- Il s'agit du coût d'immobilisation total relié à l'actif immobilisé, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant. Lorsque le projet est réalisé, ce chiffre est modifié au besoin, afin d'indiquer le montant réel investi.

Montant du prêt -- Valeur globale du prêt original devant être garanti.

Montant maximal de la garantie de prêt -- Montant initial de la garantie de prêt, exprimé en pourcentage du prêt total.



